



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 15939

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les bourses d'études allouées aux jeunes étudiant dans l'Union européenne. Il existe un programme Erasmus permettant aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger et ouvrant droit, selon certains critères, à une bourse d'études. Cela encourage la mobilité, l'apprentissage des langues, la découverte d'autres cultures, les échanges, etc. Malheureusement, les places du programme Erasmus sont limitées et ne correspondent pas au nombre de jeunes qui partent à l'étranger par choix, ou faute de trouver une place dans une école française. Ainsi, il lui demande si elle compte soutenir financièrement les étudiants qui en ont besoin et qui suivent une formation dans un pays de l'Union européenne, hors programme Erasmus.

Texte de la réponse

Le développement de la mobilité étudiante en Europe constitue un objectif majeur pour la construction d'un réel espace européen de l'enseignement supérieur, qui soit attractif vis-à-vis du reste du monde. Malgré la forte participation, en progression constante depuis 1987, des établissements d'enseignement supérieur français au titre des échanges Erasmus, la mobilité des étudiants, qui permet de développer la connaissance des langues et des cultures, faire connaître aux étudiants d'autres méthodes de travail, faciliter leur insertion professionnelle au titre d'un premier emploi et forger un réel sentiment d'appartenance européenne, doit être intensifiée. Cette volonté a conduit la France à plaider fortement pour un développement ambitieux d'Erasmus, dans le cadre du programme communautaire intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV), adopté pour la période 2007-2013. C'est dans ce contexte que l'Union européenne a retenu l'objectif des 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici à 2012 et le principe que 40 % des crédits communautaires, au titre du programme EFTLV, lui soient consacrés. Soucieuse de renforcer la démocratisation de la mobilité pour favoriser les séjours universitaires à l'étranger, au profit du plus grand nombre d'étudiants, y compris ceux qui ne partent pas avec Erasmus, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a fixé, dans le cadre du chantier sur la réforme des aides directes, le doublement du nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses de mobilité, soit un objectif de 30 000 étudiants aidés. Par ailleurs, dans le cadre de la prochaine présidence française de l'Union européenne, une conférence sera consacrée à la problématique de la mobilité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15939

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 917

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2643